

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 AVRIL 2025 - N° 2025/43B****Annule et remplace la délibération n° 2025/43 pour cause d'erreur de plume**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage : 10 avril 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Claie LEGER et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : **Groupe scolaire – Validation de la modalité de remboursement de la cagnotte pour les élèves ayant quitté le groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune depuis plusieurs années a mis en place un logiciel de réservation et de paiement pour le restaurant scolaire et la garderie.

Les familles qui ont réservé et réglé peuvent avoir ce qui est appelé dans le logiciel des cagnottes.

Ces cagnottes viennent en déduction des paiements à venir.

Il convient de déterminer la modalité de remboursement de ces cagnottes aux familles dont les enfants ont quitté le groupe scolaire soit pour être scolarisé en 6^{ème} soit pour changement d'école.

Pour les enfants qui passent en classe de 6^{ème} ou qui changent d'établissement scolaire, Monsieur le Maire propose que les remboursements soient effectués aux familles sans justificatif de scolarité du nouvel établissement.

LE CONSIEL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE VALIDER** la modalité de remboursement de la cagnotte pour les enfants ayant quitté le groupe scolaire de Montguyon, à savoir sans justificatif du nouvel établissement,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives, signatures et prendre toutes les dispositions relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

